



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil dix-neuf, le vingt décembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sylvain MARIE**.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Jeanne GONCALVES, Philippe BECQUEMONT,  
Mauricette HENRI, Thérèse GUILLARD, Pierrette LAVAL.

Pouvoirs : Gérard BOURG donne pouvoir à Sylvain MARIE

Absents : Xavier DUCY, Cyril REMEUR

Secrétaire : Pierrette LAVAL

Date de la convocation : 06 décembre 2019

---

Monsieur Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents ou représentés, constate qu'ils totalisent 8 (dont 1 pouvoir) voix sur 10, le Conseil Municipal peut délibérer.

### DÉLIBÉRATION 2019 – 29 : Indemnités du perceuteur pour l'année 2019

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Valérie NATIVELLE, Receveur municipal,
- lui accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires, soit au total pour l'année 2019 un montant brut de **254,14€**.

**DÉLIBÉRATION 2019 – 30** : Paiement d'heures supplémentaires agent contractuel (année 2019)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des heures supplémentaires concernant des dimanches travaillés sur l'année 2019 seront octroyées à l'agent communal pour le rangement des archives dans le local de la mairie, la participation aux fêtes communales et la préparation aux décorations de Noël dans la commune, soit :

Madame Peggy BLONDEL – agent contractuel – Catégorie B : paiement de 48 heures supplémentaires.

A l'unanimité les membres du conseil accordent ces heures supplémentaires à l'employé communal.

**DÉLIBÉRATION 2019 – 31** : Dossier DETR : autorisation donnée à Monsieur Le Maire pour montage du dossier

Monsieur Le Maire demande l'autorisation pour constituer le dossier pour une demande de subvention DETR, pour les projets de travaux sur l'année 2020 :

- Travaux de voirie chemin de la pivraie
- Travaux de voirie chemin du champ aux prêtres
- Travaux de voirie chemin du bois du mordouet

La date limite pour faire parvenir les projets DETR à la Direction des Collectivités Locales étant le 31 janvier 2020.

A l'unanimité les membres du conseil donnent l'autorisation à Monsieur Le Maire de constituer le dossier pour une demande de subvention DETR pour ces travaux pour l'année 2020.

**DÉLIBÉRATION 2019 – 32** : Acceptation du devis concernant la réalisation d'un panneau historique dans le cimetière

Monsieur Le Maire présente un devis estimatif concernant la réalisation d'un panneau historique présentant les anciennes tombes du cimetière de LE TORQUESNE.

Le montant de ce devis est de 1 406,40€ TTC.

Il comprend :

- Le panneau historique
- La fabrication du pupitre d'interprétation (support)
- La fabrication du panneau d'information

Après débat, le conseil autorise Monsieur Le Maire à signer le devis pour cette réalisation, à faire exécuter les travaux et à établir le mandat pour son paiement.

## Questions diverses

\* Le site internet est en cours d'actualisation. Il devrait être opérationnel pour le début d'année 2020.


\* Monsieur Le Maire informe la décision prise par Monsieur Le Préfet concernant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune de LE TORQUESNE sur l'année 2018.(arrêté ministériel n° NOR INTE1932509A signé le 19/11/2019).

\* La Communauté de Communes Terre d'Auge aménage un circuit de randonnée au départ de la commune de LE TORQUESNE. Les opérations suivantes vont être réalisées :

- remplacement du panneau existant, pose d'un jalon directionnel,
- débalisage de l'ancien circuit « Le Torquesne au cœur du bocage » du circuit communautaire « Au cœur du bocage ».

Le Prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 23 janvier 2020. Le vote du budget se tiendra le jeudi 20 février 2020 à 19h00.

L'ordre du jour est achevé, la séance se termine à 21h00

Sylvain MARIE 	Jacques AUBER	Xavier DUCY	Thérèse GUILLARD	Jeanne GONCALVES
Philippe BECQUEMONT	Gérard BOURG	Cyril REMEUR	Pierrette LAVAL	Mauricette HENRI